



Objet: Circulaire de rentrée 2019

RENTREE DES CLASSES LE LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019

HORAIRES DE L'ECOLE

Les 3 écoles privées de Blain ayant fait le choix de garder un rythme de 8 demi-journées par semaine, la classe aura lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Matin	Accueil	8H35 - 8h45 (Les PS/MS et GS sont accueillis en classe par la maîtresse)
	Début de la classe	8h45
	Fin de classe	12h00
Après-midi	Accueil	13h20 -13h30 (Les PS/MS sont accueillis en salle de repos)
	Début de la classe	13h30 (sieste de 13h30 à 15h pour les PS/MS)
	Fin de classe	16h30

Pour le bien-être de tous les enfants et le bon déroulement des activités, nous vous remercions de respecter précisément ces horaires.

REPARTITION PEDAGOGIQUE

- ☞ PS - MS : Mme BABILAËRE Julie
- ☞ GS - CP : Mme GLOAGUEN Audrey
- ☞ CE1 - CM : Mme SIMON Sophie / Mme GUYOT Soazig
- ☞ CE2 - CM2 : M. JAUMOUILLE Lionel
- ☞ Chef d'Etablissement : Mme SIMON Sophie
- ☞ Enseignante Spécialisée : Mme VIGNARD Virginie
- ☞ ASEM PS/MS, restauration : Mme HOUSSAIS Marie-Laure
- ☞ Périscolaire matin, Aide en classe : Mme CHOQUART Laure
- ☞ Restauration, Périscolaire soir : Mme BINET Véronique

Le **VENDREDI 30 AOÛT** de 14h à 16h, les portes de l'école seront ouvertes pour venir rencontrer l'enseignant ou déposer les fournitures de votre enfant si vous le souhaitez.

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée : LUNDI 02 septembre 2019

Vacances de Toussaint :	du vendredi 18/10/19 après la classe au lundi 04/11/19 au matin
Vacances de Noël :	du vendredi 20/12/19 après la classe au lundi 06/01/20 au matin
Vacances d'hiver :	du vendredi 14/02/20 après la classe au lundi 02/03/20 au matin
Vacances de printemps :	du vendredi 10/04/20 après la classe au mardi 27/04/20 au matin
Pont de l'Ascension :	du mardi 19/05/20 après la classe au lundi 25/05/20 au matin
Vacances d'été :	VENDREDI 03 JUILLET 2020

CARACTERE PROPRE

L'école Ste Philomène est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. A ce titre, une proposition catéchétique vous sera faite à partir du CE2.

Des célébrations à l'église auront lieu à Noël et à Pâques.

Les enfants qui ne sont pas inscrits en catéchèse participent à des séances de culture chrétienne. Les séances de culture chrétienne ne sont pas un enseignement de Foi, elles restent un enseignement culturel.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

- ☞ Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves.
- ☞ Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.
- ☞ Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de 36 heures.
- ☞ Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;

Ces A.P.C. auront lieu : le soir après la classe ou le mercredi matin. Lorsque des séances d'A.P.C seront proposées à vos enfants, une fiche « proposition » vous sera adressée. Vous pouvez ensuite accepter ou décliner cette proposition.

CAHIER DE CORRESPONDANCE (Jaune)

☞ Ce cahier se trouvera dans le cartable de votre enfant. Il doit toujours y rester. Il sert de liaison entre l'école et la famille.

Pensez à le consulter tous les soirs et à signer chaque mot.

Nous y collerons les feuilles d'informations : en blanc les informations de l'équipe éducative, en bleu les informations de l'OGEC, en rose les informations de SOE.

☞ Vous pourrez transmettre, par ce cahier, toute demande ou renseignement pour l'enseignant (demande de RDV par exemple...)

ABSENCES

- ☞ De la PS au CM2, en cas d'absence non prévue, **prévenir l'école par téléphone avant 8h45 (pensez à notifier l'annulation de la cantine si nécessaire).**

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- ☞ **ACCUEIL** : ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de classe, de 7h35 à 8h35 puis de 16h40 à 18h40.
Les entrées et sorties se font par le portillon et les enfants sont accueillis dans la salle de périscolaire.
- ☞ **ADHESION** : Il est demandé aux familles fréquentant l'accueil périscolaire de **remplir la fiche d'inscription jointe. Cette inscription peut se faire à tout moment dans l'année. Le document est téléchargeable sur le site internet de l'école.**
- ☞ **TARIFS** : tarification par tranches de 10 minutes (toute tranche commencée sera due). Le tarif horaire est fixé à 3,60 € pour le premier enfant et à 3,30€ à partir du deuxième enfant.
- ☞ **Tout retard (après 18h40) est susceptible de donner lieu à une majoration de 15€.**

RESTAURATION

- ☞ Les repas sont préparés à la cuisine centrale du collège St Laurent par notre prestataire « Convivio ».
- ☞ Pour une fréquentation régulière, merci de remplir le document joint. **Cette inscription peut se faire à tout moment dans l'année. Le document est téléchargeable sur le site internet de l'école.**
- ☞ Les inscriptions occasionnelles se feront exclusivement par écrit (Les tickets peuvent être imprimés à partir du site internet de l'école)
- ☞ Le prix du repas est fixé à 3,85€.
- ☞ **AUCUN REPAS NE SERA ANNULE SANS DEMANDE ECRITE ET EXPLICITE.**

ASSURANCES SCOLAIRES

1. Si votre enfant est responsable d'un accident, c'est la « **responsabilité civile de l'école** » qui intervient.
Une cotisation obligatoire de 1,25€/an est demandée pour chaque enfant.
Cette responsabilité civile assure l'ensemble de la communauté éducative.
2. Si votre enfant est victime d'un accident, c'est « **l'individuelle accident** » qui intervient.
Une cotisation obligatoire de 5,65€/an est demandée pour chaque enfant.
Cette individuelle accident assure l'ensemble de la communauté éducative.

La somme de 6,90€ (1,25€ + 5,65€) sera prélevée sur votre facture.

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Il vous sera adressé mensuellement une facture dématérialisée à l'adresse mail indiquée par vos soins.

Pour l'année 2019-2020 :

- ♦ Une « Cotisation scolarité » : 24€/mois/enfant prélevée mensuellement. Possibilité aux familles de donner un supplément solidaire : voir document joint.
- ♦ Une Cotisation « sorties pédagogiques » de 20€ par enfant et par an est également demandée. Cette somme est dédiée aux divers frais liés aux sorties et activités pédagogiques extérieures (sorties, cars, goûters, jardinage...)

Celle-ci sera prélevée en 2 fois : une première fois sur la facture d'Octobre, puis le solde sur la facture de février.

Il vous sera demandé d'effectuer le règlement exclusivement par prélèvement bancaire.

Si le prélèvement bancaire est impossible, merci de contacter l'OGEC ou le Chef d'Etablissement dès la rentrée sur : ogecstephilomene@laposte.net afin que nous cherchions des solutions ensemble.

SECURITE / SANTE

- ☞ Les élèves de maternelle ne seront pas autorisés à quitter l'école s'ils sont accompagnés par des mineurs.
- ☞ Les élèves de CE2 - CM1 - CM2 pourront être autorisés à rentrer seuls chez eux uniquement sur demande écrite (document joint) au chef d'Etablissement.
- ☞ Si l'enfant doit partir avec une personne non habituelle, merci d'en avvertir l'enseignante par un mot (daté et signé) indiquant le nom de la personne devant prendre l'enfant.
- ☞ Pour la sécurité de chacun, **tous les médicaments sont interdits à l'école**. Lorsqu'un enfant est fiévreux ou malade, la famille prend ses dispositions pour ne pas le confier à l'école.
- ☞ Pour les enfants nécessitant la prise de médicaments de manière régulière ou une vigilance médicale particulière, un **PAI** (protocole d'accueil individualisé) doit être signé entre les partenaires. Il est impératif d'avertir le Chef d'Etablissement au plus vite.
- ☞ L'établissement dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) destiné à préparer les enfants en cas de risque majeur (tempête, inondation, intrusion malveillante...). Des exercices de confinement et d'évacuation seront effectués tout au long de l'année. Veuillez prendre connaissance du document joint à ce sujet et le conserver précieusement.

Retrouver les documents administratifs téléchargeables sur le site :

<http://stomerdeblain-stephilomene.fr//documents-administratifs/>

(Mdp : Mandela)